

Comité de suivi du projet Lac à Paul

<http://www.arianne-inc.com/fr/engagements/comite-de-suivi>

RAPPORT ANNUEL

2019

Rapport de la cinquième année d'activité du Comité de suivi

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

Le mot du président _____	1
À propos du Comité de suivi _____	2
Activités du Comité en 2019 _____	4
Assemblée publique de 2019 _____	6
Dépenses du Comité _____	7
Informations de contact _____	8
Annexe 1 _____	9

Le mot du président

Il existe au Canada et au Québec des règles, processus, procédures à respecter dans le cadre d'un tel projet. Les recommandations des diverses études, les obligations du promoteur, les exigences gouvernementales, ministérielles, celles des différentes agences environnementales, celles reliées aux permis, les engagements du promoteur, pour ne nommer que ceux-ci, font partis des obligations du Comité de suivi. Nos devoirs, définis dans la Charte du Comité, s'inscrivent dans « le processus de développement durable », prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. C'est donc maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'intégrité sociale et viser l'efficacité économique.

C'est dans ce cadre que le projet d'Arianne Phosphate est inscrit. Il vise à offrir de l'apatite de haute qualité, remplaçant des produits contenant du cadmium et de l'uranium. L'apatite du Lac à Paul est dépourvue de ces « contaminants », dans la production d'engrais destinée à la culture des aliments dans le monde. La réalisation de ce projet contribuera également à diversifier la base économique traditionnelle de la région, reposant sur l'aluminium et la forêt, deux secteurs très fragilisés, où le nombre d'emplois diminue constamment, minant l'efficacité économique de notre région. La situation sociale régionale est à l'inverse des grandes régions du Québec. Notre bilan migratoire est négatif depuis des décennies, les jeunes quittent la région, délaissant notre qualité de vie à la recherche d'emplois rémunérateurs. Le nombre de la population baisse sans cesse, la population vieillit, elle ne se renouvelle pas, la pyramide d'âges est inversée, la problématique sociale reliée à la démographie ne s'améliorera pas. Dans le cadre du développement durable, de l'intégrité environnementale, il faut inverser cette tendance lourde de conséquences afin d'assurer notre intégrité sociale, en visant l'efficacité économique. Il faut inverser le bilan migratoire pour qu'il devienne positif de façon récurrente. On doit intéresser de jeunes familles à s'établir dans notre région où la qualité de vie se démarque avec une offre d'emplois d'intérêt et payants.

Dans le cadre de son mandat, les membres bénévoles du Comité de suivi considèrent important d'être à l'écoute et de travailler en synergie avec les différents partenaires et le milieu dans l'atteinte d'objectifs réciproques.

En terminant, je remercie les personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires, réactions, opinions, ainsi que les membres bénévoles du Comité de suivi et le personnel de l'entreprise pour leur disponibilité, leur professionnalisme et l'engagement dont ils font preuve.

Le Président du Comité de suivi,
Daniel Gaudreault.

À PROPOS DU COMITE DE SUIVI

À propos du Comité de suivi

MISSION DU COMITE DE SUIVI

- Établir et maintenir la communication entre Ariane Phosphate et ses parties prenantes.
- Faire le suivi du projet, des engagements d'Ariane Phosphate et des conditions du certificat d'autorisation.
- Faire des recommandations à Ariane Phosphate pour, entre autres, l'aider à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

OBJECTIFS DU COMITE DE SUIVI

- Informer Ariane Phosphate des préoccupations soulevées par les parties prenantes.
- Fournir les recommandations, les commentaires et les suggestions utiles.
- Contribuer à relayer à la population les informations relatives au projet.
- Indiquer à Ariane Phosphate les besoins en matière de vulgarisation.
- Produire un rapport annuel.
- Être informé des plaintes et émettre des recommandations, lorsque requises.
- Soulever les questions relatives à l'exploitation minière qui appelle l'action du gouvernement.
- Contribuer à favoriser les retombées économiques et sociales des communautés locales.
- Tenir un minimum de 4 réunions par année.
- Tenir au minimum une consultation publique par année.

MEMBRES DU COMITE DE SUIVI

Le Comité de suivi se compose d'un président, de 2 membres liées à Ariane Phosphate et 8 membres indépendants. Au moins 1 et au plus 2 membres indépendants représentent chacune de ces catégories :

- Milieu économique
- Milieu municipal
- Milieu du développement durable
- Milieu communautaire
- Citoyens

En plus des membres, un siège est offert à chacune des 3 communautés Innues concernées par le projet : Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh.

Le mandat des membres et des administrateurs a une durée de deux ans. À la fin de cette période, un appel de candidatures est publié pour renouveler le Comité.

À PROPOS DU COMITE DE SUIVI

NOM	POSTE	FIN DU MANDAT
Membres actifs du comité de suivi		
Daniel Gaudreault	Président	2020
Henri-Paul Côté	Milieu municipal	2021
Cindy Bouchard	Milieu communautaire	2021
Sylvain Potvin	Milieu du développement durable	2021
Gervais Bérubé	Milieu économique	2020
Alex Tremblay	Citoyen	2021
Nathalie Larouche	Milieu économique	2020
Martin Fernald	Milieu du développement durable	2020
Membres liés		
Raphael Gaudreault	Arianne Phosphate	Mandat en cours
Élise Girard-Gagnon	Arianne Phosphate	Mandat en cours
Membre ayant démissionné en 2019		Remplacé par
Éric Arseneault	Arianne Phosphate	Raphael Gaudreault

Les communautés innues ont signalé leur intention d'attendre la mise en place du comité spécifique aux Premières Nations. Leur siège reste toutefois ouvert.

Activités du Comité en 2019

En 2019, le comité de suivi n'a tenu que deux rencontres régulières. Une assemblée publique a toutefois été organisée.

REUNION DU 25 JUIN 2019

Les sujets suivants ont été abordés :

- On revient sur l'assemblée annuelle qui avait été reportée. On en vient à la conclusion que la situation est revenue à la normale et qu'elle pourra avoir lieu.
- Arianne a vécu le départ de plusieurs employés dans les derniers mois, ce qui augmente la charge et la variété de travail pour les employés restants.
- Arianne a signé une pré-entente avec SINOCONST, une importante entreprise publique chinoise. Une entente finale doit être négociée mais il n'est pas garanti que les négociations aboutissent.
- Le gouvernement du Québec a investi un montant de 1 500 000 \$ dans le projet.
- Le projet de chaire de recherche avec Premier Tech et l'Université de Montréal a été refusé. Au même moment, des chercheurs de l'UQAC ont publié un article à la suite de recherches sur l'apatite de roche. Arianne les a rencontrés pour analyser les possibilités futures de recherche.
- Le comité de suivi avait demandé à Arianne de développer davantage ses relations avec les parties prenantes favorables au projet. La ZIP Saguenay est en train de former une table régionale pour discuter de transport maritime. C'est un bon endroit pour échanger de l'information. La SADC a créé un rapport indépendant sur les retombées des grands projets. Cette étude a créé beaucoup de discussions.
- Le comité de suivi souligne qu'il est important de les outiller pour rassurer les gens. Il est suggéré d'ajouter les raisons du rejet des scénarios de transport vers Forestville et Baie-Comeau sur la « Foire aux questions » du site internet.
- Un nouvel appel de candidatures sera fait à la fin de l'été 2019.

Le compte-rendu de la réunion est disponible en ligne : http://www.arianne-inc.com/files/user/bloc_document/compte-rendu-25-juin-2019_final.pdf

ACTIVITES DU COMITE EN 2019

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2019

Les sujets suivants ont été abordés :

- Les discussions continuent avec des clients potentiels, dans le but de faire de l'un d'eux un partenaire financier majeur.
- De nouveaux employés arrivent chez Arianne.
- Port Saguenay : il y a des travaux de géotechnique et liés aux différents plans de compensations à faire cet automne sur le terrain.
- Projet d'usine à Belledune : Le rapport de pré faisabilité est terminé. La qualité de l'acide produite avec notre concentré et du gypse sont mis en lumière. Le projet pourrait être rentable.
- Assemblée annuelle : Nous visons la mi-novembre pour la prochaine assemblée publique. Le but sera le même, soit présenter et défendre le mandat du comité de suivi, pas le projet.
- Prochaines étapes : on reste en attente des résultats des négociations. Il n'y a pas de date de début des travaux connue.
- La saison 2020 de la pourvoirie est en discussion. Les gestionnaires actuels partent à la retraite. Mais la pourvoirie sera ouverte.
- Recrutement de membres : Une publicité a été placée dans Le Quotidien / Le Progrès. L'annonce a été partagée sur LinkedIn et Facebook, ainsi que sur le site web d'Arianne.
- Lien ferroviaire Dolbeau-Baie-Commeau : Au cours de l'été un groupe chinois s'est dit intéressé à réaliser le projet QcRail et le pont de Tadoussac et le gouvernement fédéral a financé l'étude de faisabilité de QcRail. Arianne n'a pas été interpellée par le promoteur. Le projet du Lac à Paul ne sera pas modifié pour le moment sans que le projet QcRail n'ait atteint un bon niveau de certitude, ce qui n'est pas le cas, car les études ne sont pas encore faites.

Le compte-rendu de la réunion est disponible en ligne : http://www.arianne-inc.com/files/user/bloc_document/projet-compte-rendu-18-septembre2019.pdf

Assemblée publique de 2019

FAITS SUR LA SOIRÉE

La consultation publique s'est tenue le mercredi 11 novembre 2019, à 19 h, à l'hôtel Delta Saguenay. Ce lieu, le même que pour les deux assemblées précédentes, a été sélectionné pour sa facilité d'accès, pour les résidents du Lac-Saint-Jean. La soirée a été annoncée dans le journal *Le Quotidien* et l'hebdomadaire *Le Progrès Weekend*, sur le site Internet de la Société, ainsi que sur sa page Facebook.

La soirée a attiré une trentaine de personnes, un nombre similaire à l'assemblée précédente. Les membres du comité étaient tous présents, à l'exception de Monsieur Raphaël Gaudreault, qui était absent pour des raisons professionnelles.

LA PRÉSENTATION POWERPOINT

La présentation pour objectif de présenter la reddition de comptes du comité. La présentation abordait les sujets suivants :

- Objectifs de la consultation
- Présentation des membres actuels du comité
 - Membres indépendants du Comité de suivi en 2019
 - Membres liés du Comité de suivi actuel
 - Sièges vacants
- Qu'est-ce qu'un comité de suivi ?
- Mission du Comité
- Pourquoi un comité de suivi ?
 - Loi sur les mines
- Que fait le comité de suivi ?
 - Révision du calendrier des activités
- Dossiers importants de 2019
- Conclusion
- Questions & Commentaires

Les questions et commentaires ont été notés devant public. Ils sont présentés en annexe de ce document.

Tous les membres du comité sont heureux du déroulement de la soirée. Nous tenons à remercier les personnes qui sont venues nous rencontrer.

DEPENSES DU COMITE

Dépenses du Comité

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les articles 42.5 et 42.6 du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* exigent que toutes les dépenses de fonctionnement du Comité soient supportées par la compagnie. Le rapport annuel du Comité doit inclure une portion concernant ses dépenses. Cette section du rapport doit être produite par la compagnie.

Même si ces articles ne s'appliquent pas encore à Ariane Phosphate, la compagnie et son Comité de suivi ont choisi de suivre le règlement.

DEPENSES DU COMITE EN 2019

CATÉGORIE	MONTANT
Frais de réunion	
Impressions*	6,24 \$
Frais de déplacement	376,06 \$
Consultation publique	
Location de salle	315,03 \$
Publicité	2794,00 \$
Total	3 491,33 \$

*Calculé en fonction d'une évaluation du coût par page fournie par le fabricant de l'imprimante.

INFORMATIONS DE CONTACT

Informations de contact

Pour vos questions et commentaires sur le rapport annuel, sur le Comité de suivi ou ses activités, vous pouvez communiquer avec :

DANIEL GAUDREULT
Président du Comité de suivi

ÉLISE GIRARD-GAGNON
Coordonnatrice du Comité



comite.de.suivi@arianne-inc.com



Tél. 418-549-7316, poste 29
elise.gagnon@arianne-inc.com

Comité de suivi du projet Lac à Paul

393 rue Racine Est, suite 200, Chicoutimi, QC, G7H 1T2

À l'attention du Président du Comité de suivi

Télécopie 418-549-5750

comite.de.suivi@arianne-inc.com

<http://www.arianne-inc.com/fr/engagements/comite-de-suivi>

ANNEXE 1

Annexe 1

QUESTIONS ET COMMENTAIRES LORS DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DU 11 NOVEMBRE 2019

Question ou Commentaire	Réponse
Question sur le rapport d'un économiste du MDDELCC qui disait qu'Arianne a des ressources mais pas de réserves	Arianne Phosphate a envoyé une lettre au ministère pour indiquer l'erreur : les réserves sont bel et bien inscrites dans le document cité. Le sujet a été adressé au comité de suivi et la réponse d'Arianne a satisfait les membres.
Qu'est-ce qu'une réserve?	C'est un terme défini par règlement : c'est une ressource prouvée dont la possibilité d'exploitation est appuyée par une étude économique.
Quelle est la différence entre un bail minier et un claim?	Le claim donne le droit d'explorer. Le bail minier donne le droit d'exploiter, à la suite des études environnementale et le dépôt en fiducie des montants nécessaires à la restauration du site minier.
Durant combien de temps le claim est valide?	2 ans et il est renouvelable à condition d'avoir fait des travaux.
Quelqu'un exprime des préoccupations par rapport au port et aux impacts, particulièrement la poussière et le bruit	Le comité de suivi prend note des préoccupations et elles feront l'objet d'un suivi par le comité.
Est-ce que les mesures d'atténuation peuvent être bonifiées?	Oui.
Est-ce que le transport du port s'arrêtera la fin de semaine?	Pas nécessairement. Selon l'horaire des bateaux, le port pourra fonctionner la fin de semaine.
Quelqu'un exprime sa confiance envers les professionnels qui ont fait les études	Arianne s'est engagé à faire le suivi et à bonifier les mesures d'atténuation si les objectifs ne sont pas rencontrés. Le comité de suivi va s'assurer du respect des engagements.

ANNEXE 1

Question ou Commentaire	Réponse
Commentaire : il n'y a pas de plaintes sur le bruit à Port Alfred	
Quelqu'un réitère les préoccupations sur le bruit	Il y a eu une modélisation et en opération il y aura du suivi.
Quelqu'un exprime que s'il y a du bruit, il est possible de faire une plainte au ministère	Le bruit est une préoccupation importante identifiée par le comité
Y a-t-il des murs anti-bruits prévus?	S'il y a des dépassements observés, c'est une mesure de correction possible.
Commentaires : il n'y a pas de plaintes des villégiateurs par rapport au bruit dans le secteur de Dolbeau pour les camions hors-normes. De plus, il y a des normes SST pour les camionneurs	En ce moment, il n'y a pas de normes sur le bruit ambiant, car il s'agit de routes hors-normes pour camions hors-normes. Il y aura une norme de bruit pour Ariane. Un rapport sera fait au comité s'il y a des plaintes. Les villégiateurs ont généralement plus de problèmes avec la poussière que le bruit.